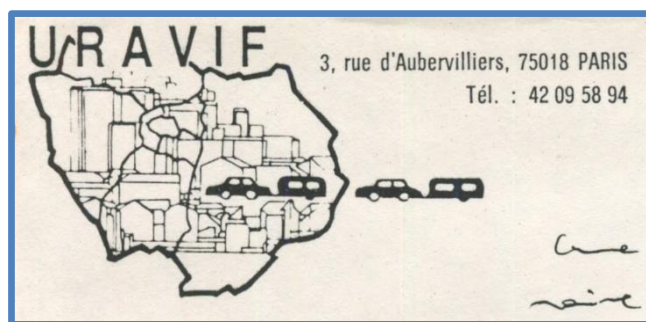


LE SUPPLEMENT DE LA LETTRE

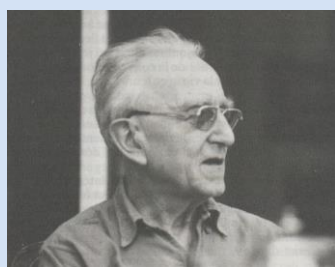
Du stationnement à l'habitat des Tsiganes et gens du voyage en Ile-de-France : les archives de l'URAVIF (1955-2013)

L'association est fondée en 1958. Sa création s'inscrit dans le contexte d'une philosophie politique de l'Etat à l'égard des « populations d'origine nomade » dont les bases ont été jetées dix ans auparavant et qui cherche à rompre avec le régime de répression et d'interdiction. C'est le conseiller d'Etat **Pierre-Join Lambert** qui est à l'origine de la création de cette association qui prend le nom d'*Association parisienne pour le stationnement des Tziganes et des personnes vivantes en roulotte*. La création de l'association suit les débats du Conseil général de la Seine sur la situation de plus en plus critique des gens du voyage « contraints d'errer de campement en campement » face à l'urbanisation rapide de l'ancienne zone autour de Paris. L'association se donne pour tâche principale « l'acquisition ou la location de terrains de stationnement, leur aménagement, leur gestion et leur administration, la liaison, au point de vue social, entre les différents services et œuvres s'occupant des personnes vivant en roulottes et des tziganes ».



Ce n'est pourtant que dix-huit ans plus tard, en février 1975, qu'un bilan des actions de l'association est dressé lors de l'assemblée générale qui se réunit alors pour la première fois depuis 1965. Le bilan est très contrasté puisque l'association n'a pas réussi à acquérir des biens aux alentours de Paris, le seul terrain qu'elle possède à Gonesse est inutilisable face à l'opposition locale, aucun projet concret n'a été mis en place pour aider les populations Tziganes et l'association est au point mort depuis de nombreuses années. L'association est finalement relancée sous la forme d'une union d'associations départementales ou locales, elle change deux fois de noms en quelques années pour adopter le nom connu de l'URAVIF en 1983. La nouvelle association jouera un rôle de coordination, de liaison et d'aide morale et matérielle des organisations parties prenantes. La recherche de terrains est en principe dévolue aux associations membres, alors au nombre de six. L'association fonctionne autour d'un délégué général, puis elle se technicise en faisant appel à des juristes et des urbanistes, sans pour autant lâcher son rôle d'interpellation des pouvoirs publics sur la situation des gens du voyage.

De grandes études régionales sont menées par l'URAVIF dans les années 1990 et 2000 et celle-ci participe aux commissions départementales mandatées sur la question du stationnement des gens du voyage. Cependant, des désaccords internes empêchent l'URAVIF de mener une nouvelle grande étude de terrain en 2013, le conseil général suspend ses financements. L'association est amenée à licencier ses deux salariés et à cesser toute activité.



Pierre Join-Lambert (1906-1983)

Né à Monchy-Saint-Éloi (Oise), Pierre Join-Lambert est le fils du député et sénateur André Join-Lambert et le petit-fils de l'historien Arthur Join-Lambert. Licencié en droit et diplômé de l'École libre des sciences politiques, il entre comme auditeur au Conseil d'État en janvier 1931, il est maître des requêtes en novembre 1940, puis il devient conseiller d'État en novembre 1954.

En 1949, il est nommé à la fois vice-président du Conseil supérieur de l'aménagement rural et président de la commission interministérielle d'étude des questions intéressant les populations d'origine nomade, fonction qu'il occupe jusqu'à sa démission en 1967. Parallèlement et face aux obstacles locaux qui se dressent contre la nouvelle politique de promotion des tsiganes et gens du voyage lancée en 1949, il est à l'instigation de plusieurs associations (Etudes tziganes en 1949, future URAVIF en 1958, Comité national d'information et d'action sociales pour les « gens du voyage » et les « personnes d'origine nomade », CNIN, en 1969) qui poursuivent les mêmes buts par d'autres moyens.

Il fait valoir ses droits à la retraite de conseiller d'État le 21 septembre 1976.

Depuis, le CNAHES a entrepris de classer les archives de l'URAVIF afin que celles-ci soient déposées aux Archives de Paris une fois traitées. Le fonds final contient 13 mètres linéaires d'archives où se côtoient des rapports d'étude, des enquêtes, des projets d'aménagement, des tableaux statistiques, de la correspondance ou encore des cartes et plans sur le stationnement des gens du voyage.

Situation en région parisienne en 1961 et 1978

I - Région Parisienne - Situation actuelle

Le recensement de 1961 donne les chiffres suivants :

	F A M I L L E S			
	Itinérants	Semi-Sédent.	Sédentaires	TOTAL
Seine	253	224	702	1.179
Seine et Oise	281	337	420	1.038
Seine et Marne	52	109	60	221
Total	586	670	1.182	2.488
%	24 %	27 %	49 %	100 %

P E R S O N N E S

	Itinérants	Semi-Sédent.	Sédentaires	TOTAL
Seine	1.043	843	2.990	4.886
Seine et Oise	1.330	1.282	1.785	4.397
Seine et Marne	264	416	236	916
Total	2.637	2.551	5.011	10.199
%	26 %	25 %	49 %	100 %

II - Recherches de solutions

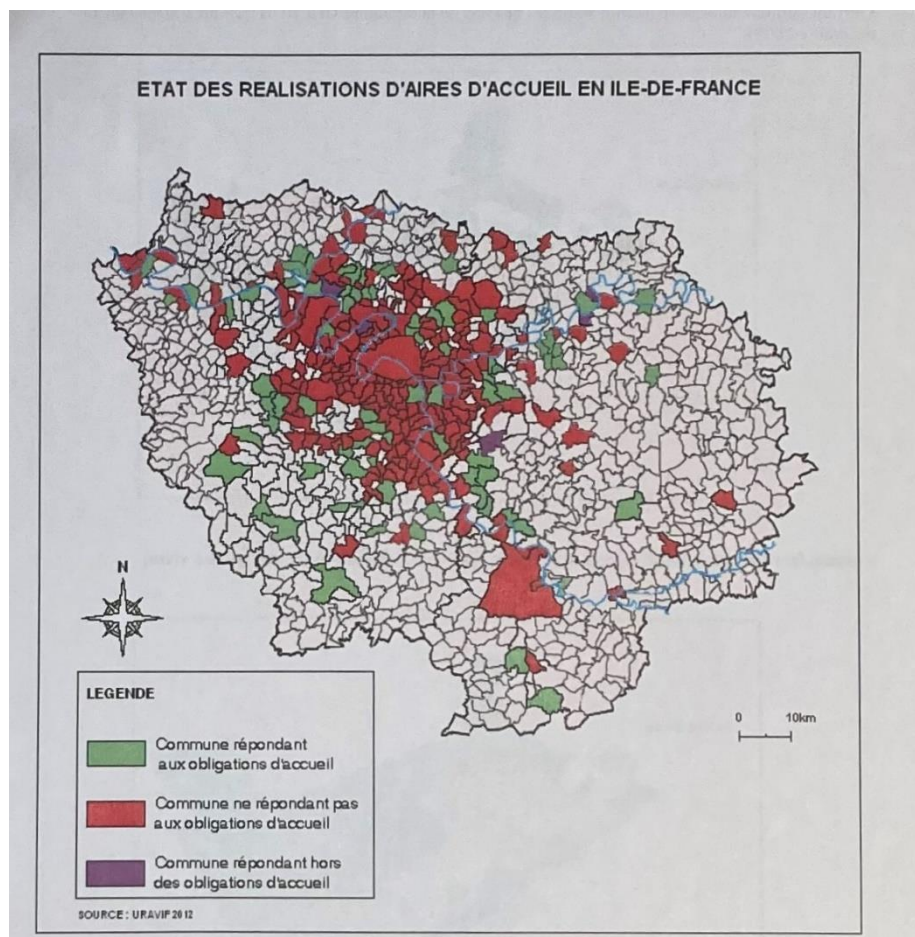
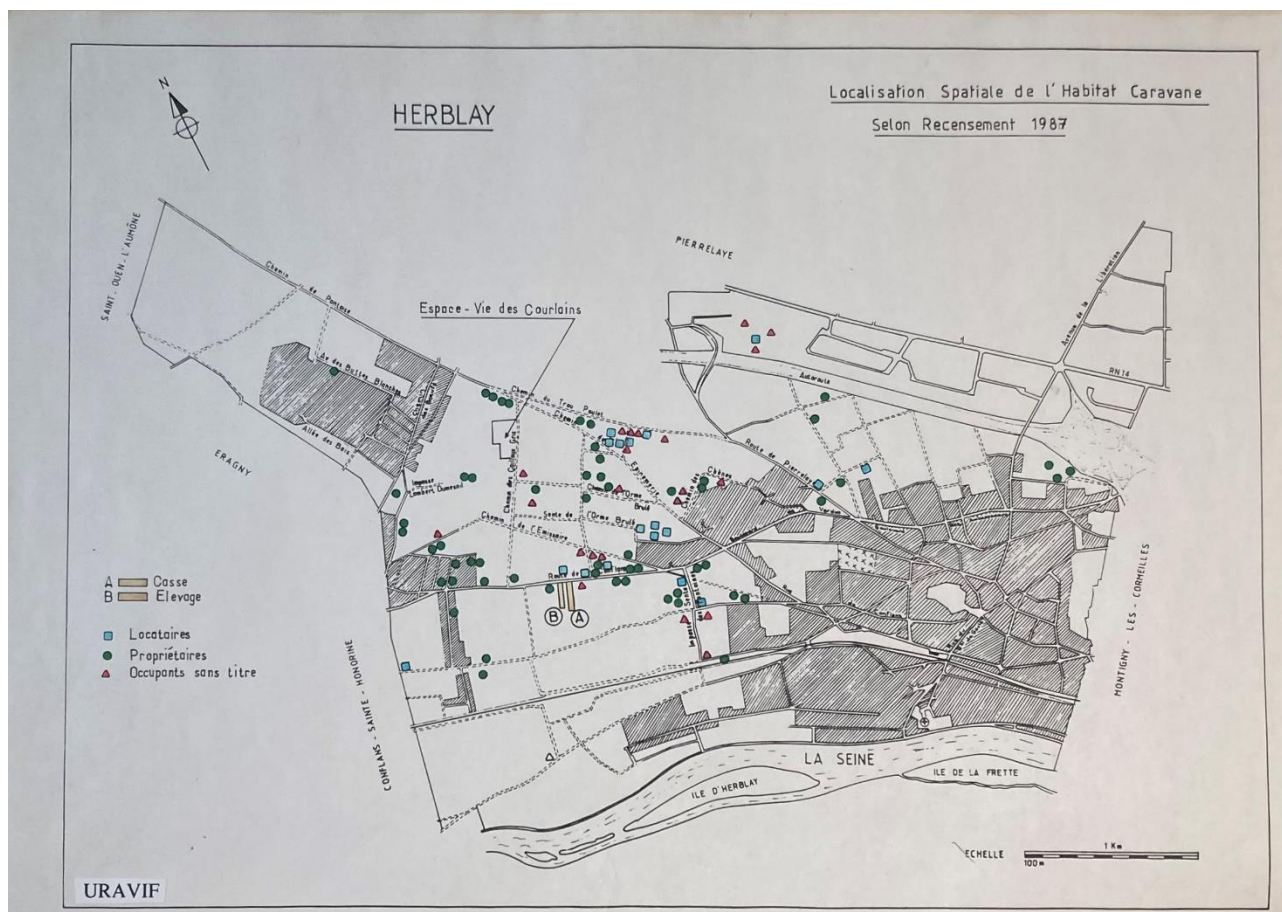
Ce bref survol, sûrement incomplet de la région parisienne, permet de constater que le nombre des voyageurs est élevé (15 à 20.000), que les problèmes soulevés par leur stationnement sont graves, (les stationnements sauvages indisposent municipalités et riverains, accroissent la marginalité des itinérants), que des efforts sont faits grâce à des municipalités compréhensives et aux Associations, mais que les réalisations concrètes sont longues à venir.

Les solutions à rechercher doivent être variées et correspondre aux situations très diverses rencontrées. Quelques unes peuvent être immédiates :

- 1 - Il semble qu'en premier lieu il serait nécessaire de rappeler aux communes de la région parisienne que le stationnement des nomades ne peut être interdit de façon permanente et absolue sur tout leur territoire (circulaire du 4-8-67 - Ministre de l'Intérieur). Les arrêtés municipaux ne respectant pas cette règle sont illégaux.
- 2 - Un deuxième impératif s'impose, pour lequel les départements devraient s'efforcer d'obtenir la coopération des communes
 - l'utilisation d'un point d'eau
 - le ramassage des ordures (une ou plusieurs poubelle étant mises à la disposition des itinérants) sur les terrains où stationnent fréquemment les voyageurs

Marie-Louise Tournier, *Les gens du voyage dans la région parisienne, dans les Yvelines*, rapport, mai 1978, 18 p.

Cartographies locales et régionales



Plans trouvés lors du classement des archives de l'URAVIF.

Illustration 1 : Localisation spatiale de l'habitat caravane à Herblay en 1987.

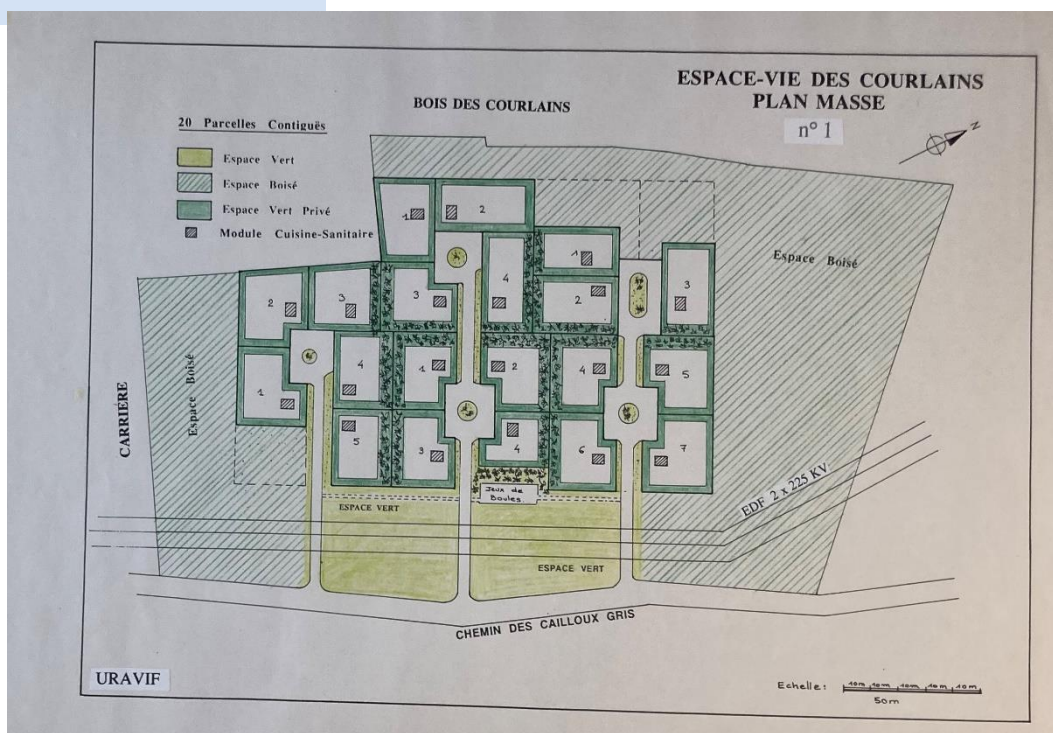
Illustration 2 : « Etat des réalisations d'aires d'accueil en Ile-de-France », dans : URAVIF, *Les aires de stationnement des Gens du voyage : un droit à la ville dans le respect de l'environnement* : rapport intermédiaire, 2012.

Archive photographique



Photo de caravane à Villepinte en 1987, archives de l'URAVIF.

Plan d'aménagement d'un espace-vie



Projet d'aménagement de l'Espace-vie des Courlains à Herblay (Val d'Oise), 1987.